

Namurt

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB INITIO - SIREN : 448138610												
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐				
								Exercice N clos le 31/12/2025				
								Net				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA	0			0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0					
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 229	AG	25 229	0					
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0					
		autres immos incorporelles	AJ	13 500	AK	3 907	9 593					
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	0	AM	0	0					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0					
		Constructions	AP	0	AQ	0	0					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0					
		Autres immos corporelles	AT	59 704	AU	45 207	14 496					
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	0	AW	0	0					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	0	CT	0	0				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	0	CV	0	0					
	Créances rattachées à participations		BB	0	BC	0	0					
	Autres titres immobilisés		BD	0	BE	0	0					
	Prêts		BF	0	BG	0	0					
	Autres immobilisations financières		BH	20 290	BI	0	20 290					
	Total (II)			BJ	118 723	BK	74 343	44 380				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0					
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0					
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0					
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0					
		Marchandises	BT	0	BU	0	0					
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	295 063	BY	26 349	268 714					
		Autres créances (3)	BZ	104 992	CA	0	104 992					
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0					
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0					
		Disponibilités	CF	451 145	CG	0	451 145					
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	41 182	CI	0	41 182					
Total (III)		CJ	892 382	CK	26 349	866 033						
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	0			0						
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	0			0						
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	0			0						
Total général (I à VI)			CO	1 011 105	1A	100 693	910 412					
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0			
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks		0	créances		0				

Namur

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise				AB INITIO - SIREN : 448138610		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 111 000)				DA	111 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0)	DC	0	
	Réserve légale (3)				DD	50 241	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	0)	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	0)	DG	0	
	Report à nouveau				DH	280 665	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	111 900	
	Subventions d'investissement				DJ	0	
	Provisions réglementées				DK	0	
	TOTAL (I)				DL	553 806	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	
	Avances conditionnées				DN	0	
	TOTAL (II)				DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	
	Provisions pour charges				DQ	0	
	TOTAL (III)				DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	7 011	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	0)	DV	9 377	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	81 700	
	Dettes fiscales et sociales				DY	178 127	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	
	Instrument financier à terme				D1	0	
	Autres dettes				EA	80 391	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	
TOTAL (IV)				EC	356 606		
Écart de conversion passif et différence d'évaluation				ED	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	910 412		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	
			- Écart de réévaluation libre		1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	356 606	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	0	

Namurt

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>										Néant ☐							
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations					
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	38 729	KE	0	KF	0	
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0	
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	5 623	KW	0	KX	0		
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	51 420	LC	0	LD	2 660		
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0	
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0	
										TOTAL III	LN	57 044	LO	0	LP	2 660	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0
Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0		
Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		
Prêts et autres immobilisations financières										1T	20 290	1U	0	1V	0		
									TOTAL IV	LQ	20 290	LR	0	LS	0		
Total général (I + II + III + IV)										ØG	116 063	ØH	0	ØJ	2 660		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	38 729	
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0		
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	5 623		
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	54 080		
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0		
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	
										TOTAL III	IY	0	NG	0	NH	59 704	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0
Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	0		
Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0		
Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	20 290		
									TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	20 290		
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	ØK	0	ØL	118 723		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB INITIO						Néant ☐	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0	0	0
2	Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
3	Terrains	0	0	0	0	0	0
4	Constructions	0	0	0	0	0	0
5	Installations techniques mat. et out. Industriels	0	0	0	0	0	0
6	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
7	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
8	Participations	0	0	0	0	0	0
9	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
10	TOTAUX	0	0	0	0	0	0
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						0	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	0
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	0
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>							

Namurt

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	0	EL	0	EM	0	EN	0		
Fonds commercial						RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0		
Autres immobilisations incorporelles						PE	26 076	PF	3 060	PG	0	PH	29 136		
TOTAL I						RK	26 076	RM	3 060	RN	0	RO	29 136		
Terrains						PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0		
Constructions	Sur sol propre					PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0		
	Sur sol d'autrui					PR	0	PS	0	PT	0	PU	0		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	0	PW	0	PX	0	PY	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	1 011	QE	803	QF	0	QG	1 814		
	Matériel de transport					QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	40 544	QM	2 850	QN	0	QO	43 393		
	Emballages récupérables et divers					QP	0	QR	0	QS	0	QT	0		
TOTAL II						QU	41 554	QV	3 653	QW	0	QX	45 207		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	67 630	ØP	6 713	ØQ	0	ØR	74 343		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						0		0		Z9	0	Z8	0		
Primes de remboursement des obligations						0		0		SP	0	SR	0		

Namurt

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients		6T	24 273	6U	2 076	6V	0	6W	26 349	
	Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III		7B	24 273	TY	2 076	TZ	0	UA	26 349	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	24 273	UB	2 076	UC	0	UD	26 349	
Dont dotations et reprises			- d'exploitation		UE	2 076	UF	0			
			- financières		UG	0	UH	0			
			- exceptionnelles		UJ	0	UK	0			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI										1O	0

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

certifié conforme
par le Président

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

Nantua 18.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0	
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0	
		Autres immobilisations financières				UT	20 290	UV	0	UW	20 290	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	28 991	28 991		0		
		Autres créances clients				UX	266 072	266 072		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	79	79		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	4 211	4 211		0		
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				VM	31 869	31 869		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée				VB	4 393	4 393		0	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0	0		0	
			Divers				VP	0	0		0	
		Groupe et associés (2)				VC	0	0		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	64 440	64 440		0		
		Charges constatées d'avance				VS	41 182	41 182		0		
TOTAUX						VT	461 528	VU	441 238	VV	20 290	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0	0		0		0			
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0	0		0		0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	7 011	7 011		0		0			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	0	0		0		0			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	0	0		0		0			
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	81 700	81 700		0		0			
Personnel et comptes rattachés			8C	45 504	45 504		0		0			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	47 655	47 655		0		0			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	0	0		0		0			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	72 097	72 097		0		0			
	Obligations cautionnées		VX	0	0		0		0			
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	12 871	12 871		0		0			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0	0		0		0			
Groupe et associés (2)			VI	89 768	89 768		0		0			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	0	0		0		0			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2	0	0		0		0			
Produits constatés d'avance			8L	0	0		0		0			
TOTAUX				VY	356 606	VZ	356 606	0		0		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		9 377		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0							

Nouvellet

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB INITIO				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐								
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025							
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	111 900						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	0						
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	14 386	XE	20 934					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	6 548							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW	15					
	Amendes et pénalités			WJ	15	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	0						
	Impôt sur les sociétés									I7	38 616						
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	0	K7	0					
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8			0				
					- imposées au taux de 0%					ZN			0				
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme					WN			0				
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR	0				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ	0				
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	0				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	0				
TOTAL I										WR	171 465						
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	0			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT	0				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU	0				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV			0				
					- imposées au taux de 0 %					WH			0				
					- imposées au taux de 19 %					WP			0				
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW			0				
					- imputées sur les déficits antérieurs					XB			0				
					Autres plus-values imposées au taux de 19%					I6			0				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ			0				
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	0	)	XA	0		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			0				
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY	0				
	Majoration d'amortissement											XD	0				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	0	XF	0		
						S.I.I.C. (art. 208C)		K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	0				
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	0				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	0	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB	0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS	0				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	0			)	XG	0			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	0								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	0								
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	0								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0												
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	0		
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II			XH	0			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	171 465				XJ	0			
				Déficit (II-I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	0								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											XL	0					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	171 465	XO	0						

certifié conforme
par le Président

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
<i>Harrell</i>	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. *Naurent*

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>				Néant ☐		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	34 318	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E	0
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L	0
Totaux (Cadre III)			YN	0	YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0		0	

Narant

11.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	280 565		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0	
									- Autres réserves	ZD	0		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	208 114			Dividendes		ZE	208 014		
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0			Autres répartitions		ZF	0		
	Total I			ØF	488 679			Report à nouveau		ZG	280 665		
										Total II		ZH	488 679
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	0		)		YQ	0			
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR	0			
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS	0			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT	550 705	755 336	
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	0		)		XQ	101 582	98 035	
		Personnel extérieur à l'entreprise								YU	0		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	7 524	5 601	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	0		
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	7 171		)		ST	160 817	129 486	
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)								ZJ	820 628	988 458		
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0		)		9Z	19 810	13 531	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052								YX	19 810	13 531	
TVA	Montant de la TVA collectée								YY	249 691	291 602		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	58 335	59 724		
DIVERS	Montant brut des salaires								ØZ	366 555			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								ØS	0			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK	0			
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI								ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG	0			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur								RH	0			
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	0		Plus values à 15%		JK	0	Plus values à 0%	JL	0
							Plus values à 19%		JM	0	Imputations	JC	0
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	0		Plus values à 15%		JN	0	Plus values à 0%	JO	0
							Plus values à 19%		JP	0	Imputations	JF	0
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH		N° SIRET société mère	JJ	
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ	0	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR	0	
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JS	0	
	Revenu brut social (si le montant est positif)												JT

Namurt

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
8		9	10			11	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

certifié conforme
par le Président

<div> Autres éléments : divers</div>		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

TOTAL

Nauvill

14.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>AB INITIO</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

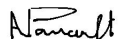
Naucourt

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB INITIO</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			



AB INITIO

Société par Actions Simplifiée au capital de 111 000 €
22 RUE LA FAYETTE, 75009 PARIS
RCS de PARIS B 448 138 610

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2025

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 22/04/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 111 900 €**

De la manière suivante :

Affectation de 12 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 280 677 €.

Versement de 111 888 € en dividendes :

- dont 111 888 € provenant du Bénéfice de l'exercice.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques y ayant droit, en application de l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**